



## Les petits-déjeuners débats de la Fondation Concorde Compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2009

### François Grosdidier

Député de la Moselle, Maire de Woippy, Secrétaire Général de Valeur Ecologie

### « Santé et Ecologie font-elles bon ménage ? »

Introduction : Pierre Azam, Président de la commission santé

Animateur : Olivier Mariotte, commission santé

Synthèse : Olivier Haran, nile

F. Grosdidier vient de publier « Tuons-nous les uns les autres ». Passionné par l'écologie, il est le chef de file des anti-OGM de la majorité. Dans son livre, il évoque les crises sanitaires, les leçons tirées ou non, pour promouvoir une politique de développement durable. Olivier Mariotte (OM) introduit les débats en parlant des rapports entre santé et écologie. Il évoque les catastrophes sanitaires que nous avons connues durant les dernières années. Selon OM, François Grosdidier (FG) a deux apports majeurs dans le débat public actuellement :

- l'appel à la prudence et à la mémoire
- la dénonciation des lobbys

FG évoque les problèmes d'environnement sur la santé et plus précisément le drame de l'amiante en Moselle, qui l'a amené à réagir. Selon lui, ce drame et d'autres sont des fautes, des négligences du corps social. C'est pourquoi, le principe de précaution doit s'appliquer plus souvent pour éviter la répétition de nouveaux drames.

FG se définit comme un humaniste qui s'intéresse à la santé humaine et aux conséquences de l'alimentation et de l'environnement sur celle-ci. C'est un conservateur, dans le sens où il veut léguer à nos descendants, une planète aussi belle que nous l'avons reçue et même mieux. C'est aussi un libéral, au sens de la liberté politique et de la libre entreprise. Très favorable au principe de responsabilité et au principe du pollueur-payeur, il rappelle que ce principe est très difficile à mettre en œuvre, car le principe de régulation pécuniaire a des limites (on ne peut pas guérir des gens après la catastrophe qui a entraîné leur mort).

Selon lui, le progrès a des effets positifs sur la santé humaine (progrès médicaux et techniques). Le début du 3<sup>ème</sup> millénaire est un moment de bascule où l'Homme peut être menacé car la population mondiale a triplé depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. La pollution des sols, de l'eau et de l'air est de plus en plus importante. Cela a pour conséquence une extinction de plus en plus d'espèces et une baisse de la biodiversité.

Il est surpris du thème du petit-déjeuner car il va de soi pour lui. Les conséquences sur la santé de ces pollutions sont néfastes pour la santé :

- on constate un développement du cancer, qui a augmenté de 60 % en 20 ans et notamment du cancer chez l'enfant. Cela est souvent dû à des facteurs environnementaux
- les maladies respiratoires sont la conséquence de la pollution atmosphérique
- la qualité de l'eau est altérée par les nitrates et les pesticides
- les nuisances sonores touchent 12 % de la population en France
- la qualité de l'habitat pose des problèmes, avec les pollutions dues aux peintures au plomb, aux acariens,...

La santé environnementale doit donc être une priorité pour les pouvoirs publics et la population. Les principes d'indépendance et de transparence doivent guider les pouvoirs publics dans cette politique. L'adoption de la charte de l'environnement dans la Constitution et l'inscription du principe de précaution dans la charte est une avancée très importante selon FG. Pourtant, selon ses détracteurs, le principe de précaution bloquerait les avancées médicales et le progrès. Ceci est étonnant puisqu'il a été mis en œuvre en premier dans le domaine de la santé avec la procédure mise en place pour mettre sur le marché de nouveaux médicaments.

FG estime que la société doit avancer avec prudence et précaution en effectuant des évaluations pour mesurer les risques et les avantages. Sur les OGM, il est d'accord pour une prise de risque analogue à celle des médicaments. Il faut aborder l'avenir avec beaucoup de modestie et avec le sens des responsabilités. Le Grenelle de l'environnement est pour lui une grande avancée de ce point de vue

OM explique que les professionnels de santé sont confrontés au « syndrome de précaution » et pose la question de savoir comment le politique peut passer du syndrome de précaution à une dynamique de progrès ? Autrement dit : comment faire en sorte que le politique soit influent sur la technostructure pour éviter les effets négatifs du principe de précaution ?

FG reconnaît que c'est une question délicate, que le risque doit être assumé et possible. Mais dans le domaine de la santé se pose la question de la responsabilité. Il y a un problème d'identification des responsabilités entre concepteur, l'instance qui délivre l'autorisation et le prescripteur. Le problème de la judiciarisation de la santé et de la société, se pose pour tout responsable politique. La pratique du parapluie est systématique. En 15 ans, on a créé de multiples (peut-être trop) agences (AFSSA, AFSSaPS, INVS...). Il y a trop d'acteurs qui atomisent la responsabilité. Il faut donc :

- identifier plus clairement les responsabilités
- être plus clair et transparent sur l'expertise (dans le domaine de la santé alimentaire, les intérêts ne sont pas toujours distingués)
- se donner du temps en matière alimentaire et médicale
- essayer de concilier cet impératif de principe de précaution avec la rapidité des décisions des acteurs économiques

**Le Docteur Martial Olivier-Koehret** (MG France) signale une absence d'information fiable pour les professionnels de santé. Si les déterminants environnementaux sont majeurs en termes de santé, l'absence de système d'informations fiable handicape les professionnels de santé. FG reconnaît que

les pouvoirs publics en sont aux balbutiements sur les problèmes de santé environnementale. L'exemple de l'amiante dans les années 70 est éloquent, car les professionnels étaient dans le déni complet. Il y a donc besoin d'une information la moins contestable possible, la plus transparente et la plus large.

Les agences et les instituts sont très importants dans ce domaine. Ils doivent s'appuyer sur une expertise indépendante grâce une recherche fondamentale publique.

**Le Professeur Jean-Pierre Bader** (ancien président de la commission d'autorisation de mise sur le marché des médicaments) fait remarquer que les professionnels de santé sont dans le principe de l'évidence aujourd'hui (evidence based medicine). Le principe de précaution le gêne beaucoup car il va à l'encontre du principe de l'évidence. Il y a nécessité d'accélérer le processus de l'évidence, notamment sur les OGM où on n'a pas progressé depuis 10 ans.

FG rappelle que les dangers de l'amiante sur la santé étaient déjà évoqués dès le début du XXème siècle par un médecin anglais. Dans les années 60-70, le principe de précaution aurait pu être mis en œuvre. Il ne signifie pas l'absence de prise de risque. Il signifie risque évalué. Il rappelle que les écologistes radicaux sont contre l'idée de progrès.

**Alain Perez, grand reporter aux Echos**, rapporte qu'un médecin hospitalier parisien lui a parlé du problème de la résistance aux antibiotiques. Du fait de la priorité donnée à la tolérance et à la sécurité, il y a de moins en moins de nouveaux antibiotiques. Ce médecin craint une potentielle catastrophe sanitaire. FG rappelle que l'effet de balancier n'est jamais bon et qu'il faut revenir au point d'équilibre. L'industrie pharmaceutique est sans doute la plus éduquée, dans le monde de la santé, en matière de précaution et de santé durable.

**Le Docteur Dominique Eraud** est adepte des médecines douces (homéopathie, acupuncture). Elle rappelle que ce sont des médecines préventives et naturelles. Elle parle de la création de la coordination nationale médicale santé-environnement et des établissements de santé en écoconstruction. FG est persuadé du bien-fondé des méthodes naturelles dans le domaine de la santé mais le ministère de la santé n'est pas sensibilisé à cette culture différente de la santé.

**Le Professeur Christian Riche (pharmacologue)** évoque le principe de précaution et le droit à l'erreur (Christian Riche met d'ailleurs un texte de réflexion à disposition de ceux qui le souhaitent – demandez le nous). On confond l'erreur et la faute selon lui. Il y a nécessité de clarifier sur le plan juridique. FG pense qu'on ne peut pas revendiquer le droit à l'erreur dans le domaine de la vie et de la santé. L'erreur est fautive s'il y a une légèreté particulière. Il n'est pas d'accord sur l'instauration d'un droit à l'erreur alors qu'il y a risque de mort.

**Paolo de Angeli (ancien chimiste et hydrobiologiste)** pense que la science procède historiquement par erreurs. C'est l'accumulation de données sans signification scientifique, ces dernières années, qui l'inquiète. Comment le politique aborde-t-il cette question ? Pour FG, le politique souhaite s'entourer des conseils les plus indépendants et les plus avisés. Il rappelle que le risque zéro n'existe pas et qu'il faut sortir d'une société de défiance.

**Charles Descours (sénateur honoraire et chirurgien)** rappelle que certains risques sont considéré comme socialement acceptable comme dans le passé les mines de charbon ou les cigarettes. Il souligne que le maïs Monsanto se préserve de la pyrale et que cela économise l'utilisation de pesticides. FG rappelle le complot du silence dans le cas de l'amiante. Pour les OGM, il en existe deux types : ceux qui résistent aux pesticide et ceux qui produisent leur propre insecticide. Il n'est pas prouvé que l'on utilise moins de produits polluants pour les premiers. Pour les seconds, il n'y a pas de connaissance des effets de ces OGM sur d'autres espèces en ce moment.